

<i>Nombre de membres du Conseil :</i>	19
<i>Nombre de Conseillers en exercice :</i>	19
<i>Conseillers présents :</i>	16

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04.07.2013

L'an deux mille treize, le quatre juillet, à dix-huit heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune de SAINT-JEAN-DE-MUZOLS se sont réunis dans la salle de la Mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L.2121-10 à L.2121-12 du code des collectivités territoriales.

M. André ARZALIER, Maire, préside la séance.

PRESENTS : ALEXANDRE Chantal, ARZALIER André, AUDFRAY Viviane, BLACHIER Alain, BOISSIE Mickaël, BOUCHER Pascal, CLOZEL Jean-Paul, DESBOS Philippe, DESZIERES Josette, FARGE Myriam, FERREYRE Gérard, GARDON Jean, MARTINEZ Guy, MARTINEZ Nathalie, SAINTSORNY Chantal, VERROT Catherine.

ABSENTS EXCUSES : Laurent BOUVET (procuration à Mickaël BOISSIE), Alain JOLIVET (procuration à André ARZALIER), David PASSAS.

Date de la convocation : 27.06.2013.

I QUORUM.

M. le Maire constate que la condition de quorum prévue par l'article L. 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales est remplie.

II SECRETAIRE DE SEANCE.

M. le Maire propose au Conseil de désigner M. Mickaël BOISSIE pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- ELIT M. Mickaël BOISSIE pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

III APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (UNE ABSTENTION V. AUDFRAY absente lors de la dite séance),

- APPROUVE le compte-rendu de la séance du 30 mai 2013.

IV MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR.

M. le Maire propose d'ajouter à l'ordre du jour la délibération suivante, qui sera examinée en fin de séance :

- Création d'un poste de rédacteur principal de 1^{ère} classe.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- ACCEPTE la modification de l'ordre du jour selon la proposition de M. le Maire.

V N° 0025 SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Après avis favorable de la commission de finances, le rapporteur propose d'attribuer au titre de l'exercice 2013, les subventions suivantes :

ACCA	280 Euros
ACAM	150 Euros
ACCUEIL MUZOLAIS	300 Euros
AMICALE DU PERSONNEL COMMUNAL subvention de fonctionnement	750 Euros
AMICALE DU PERSONNEL INTERCOMMUNAUTAIRE 9, rue des Condamines 07300 MAUVES 15 euros par membre de la commune de Saint Jean de Muzols (4 membres)	60 Euros
AMICALE LAIQUE	671 Euros
APEL – ECOLE SAINTE-ANNE	250 Euros
ASSOCIATION CHORALE BOHEME	100 Euros
ASSOCIATION POUR LE DON DU SANG BENEVOLE DES COMMUNAUTES DE COMMUNES DU PAYS DE L'HERMITAGE ET DU TOURNONNAIS	120 Euros

ASSOCIATION DU HAMEAU DE LUBAC	250 Euros
BOULE MUZOLAISE	220 Euros
CABARET DE SEPTEMBRE	600 Euros
CLUB DU BEL AGE	180 Euros
ESM	2000 Euros
FCM	2000 Euros
LIGUE CONTRE LA VIOLENCE ROUTIERE 510, route de Jaulan 07130 SOYONS	100 Euros
ORCHESTRE D'HARMONIE DE TOURNON rue du Dr Tournaire 07300 TOURNON-S/RHONE	100 Euros
ROUE LIBRE MUZOLAISE	100 Euros
PREVENTION ROUTIERE	100 Euros
TCM	580 Euros
VOCHORA Hôtel de la Tourette 07300 TOURNON-S/RHONE	1500 Euros
VOLLEY-CLUB MUZOLAIS	153 Euros

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (UNE ABSTENTION V. AUDFRAY),

- DECIDE d'attribuer les subventions figurant au tableau ci-dessus, étant précisé que le versement de chaque subvention est subordonné à la production avant le 1^{er} novembre, d'une demande accompagnée du dernier bilan financier, du dernier rapport moral et du budget prévisionnel de la saison ou de l'exercice concerné ; à défaut la subvention sera caduque.

Mme AUDFRAY précise que son abstention concerne uniquement la subvention accordée à l'A.P.E.L.

M. le Maire donne les précisions suivantes concernant diverses subventions :

- *A.C.A.M. : l'an dernier cette association n'avait pas sollicité de subvention car elle avait organisé peu d'activités, en 2011 elle avait bénéficié d'une subvention de 150 €. Cette année, un nouveau bureau a été mis en place, et l'activité envisagée devrait être au moins aussi importante, voire plus, que celle de 2011 (notamment l'organisation d'un salon des commerçants et artisans). Il s'avère donc opportun d'attribuer à cette association une subvention équivalente à celle de 2011.*

- *A.P.E.L. – ECOLE SAINTE-ANNE : il lui avait été attribué 100 € en 2012. Elle sollicite pour cette année une subvention égale à celle attribuée à l'Amicale Laïque (soit 671 €), la Commission a proposé de fixer le montant à 250 €, soit une augmentation de 150 €.*

- *ORCHESTRE D'HARMONIE DE TOURNON : l'association se voyait octroyer une subvention de 330 €. Elle a informé récemment la Commune qu'elle ne participera plus aux cérémonies commémoratives des 8 Mai et 11 Novembre. Cependant, considérant qu'elle effectue des prestations de haut niveau sur le territoire du Tournonnais et qu'elle a besoin*

d'être soutenue, la Commission a fixé à 100 € le montant de la subvention.

Mme AUDFRAY n'est pas favorable à l'augmentation (150 €) de la subvention accordée à l'A.P.E.L. qu'elle juge considérable : « il s'agit quand même de l'enseignement privé ».

M. le Maire fait remarquer que le montant n'est pas très important, comparativement à celui accordé à l'AMICALE LAIQUE.

VI N° 0026 GARDERIE PERISCOLAIRE – TARIFS ANNEE SCOLAIRE 2013-2014.

Après avis favorable des commissions Enseignement-sport et Finances, le rapporteur propose de :

- maintenir les tarifs de la garderie périscolaire,
- reconduire le service de garderie pendant la pause méridienne de 11 h 30 à 12 h 15 et maintenir son tarif.

Le rapporteur propose donc de maintenir :

- les tarifs de la garderie périscolaire pour l'année scolaire 2013-2014 comme suit :
 - QF<= 472.59 : 1,35 € par heure
 - QF>472.60 : 1,65 € par heure
- le tarif de la garderie « pause méridienne » pour l'année scolaire 2013-2014 comme suit :
 - 1,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- FIXE comme suit les tarifs de la garderie périscolaire pour l'année scolaire 2013-2014 :

- QF<= 472.59 : 1,35 € par heure
- QF>472.60 : 1,65 € par heure

- FIXE comme suit le tarif de la garderie « pause méridienne » pour l'année scolaire 2013-2014 :

- 1,00 €

M. le Maire souligne que les tarifs n'ont pas été augmentés par rapport aux 2 années précédentes. La précédente période (2009-2011) était une période triennale. Les tarifs s'élevaient à 1.30 € / h pour le 1^{er} quotient familial, à 1.60 € / h pour le 2^{ème}.

La commission a donc proposé de maintenir les tarifs pour l'année 2013-2014, fin de la période triennale.

La garderie durant la pause méridienne mise en place à titre expérimental au dernier trimestre de la présente année scolaire sera maintenue au 1^{er} trimestre de la prochaine année scolaire. Pour le dernier trimestre écoulé, la garderie a eu un succès limité (4 à 5 élèves par jour) et n'a pas permis, comme espéré, de diminuer le nombre de repas servis à la cantine. Ce service est cependant reconduit pour permettre aux parents qui avaient l'an dernier un autre mode de garde de profiter de cette garderie.

VII N° 0027 RESTAURATION SCOLAIRE – TARIFS ANNEE SCOLAIRE 2013-2014.

Comme chaque année, il est nécessaire de fixer les tarifs de la cantine pour l'année scolaire.

Les commissions Enseignement-sport et Finances réunies conjointement ont proposé :

- une augmentation d'environ 1.90% du prix de vente du repas au restaurant scolaire comme suit :

- QF <= 300	:	3,42 €
- 300<QF<=530	:	3,58 €
- 530<QF<=650	:	3,99 €
- QF>650	:	4,63 €
- Enfants extérieurs à la commune	:	5,97 €
- Adultes	:	6,93 €

- de maintenir le tarif du panier repas comme suit :

- Panier repas	:	2,00 €
----------------	---	--------

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- APPROUVE la proposition du rapporteur,
- FIXE comme suit les tarifs par repas de la cantine scolaire pour l'année scolaire 2013-2014 :

- QF <= 300	:	3,42 €
- 300<QF<=530	:	3,58 €
- 530<QF<=650	:	3,99 €
- QF>650	:	4,63 €
- Enfants extérieurs à la commune	:	5,97 €
- Adultes	:	6,93 €
- Panier repas	:	2,00 €

M. le Maire fait remarquer que les montants des tranches de quotient familial ont été maintenus. Il précise que le montant de l'augmentation (1.90 %) a été fixé pour tenir compte de l'augmentation du prix de vente des repas par le fournisseur. Il indique que les repas sont revendus par la Commune avec une perte moyenne de 2 €/repas. Le total des dépenses de la

cantine s'élève à environ 86 000 €, alors que les recettes sont de 58 000 €. 12 367 repas ont été servis à la cantine au cours de la présente année scolaire. Ce nombre progresse chaque année (10 440 pour l'année scolaire 2011/2012, 10 214 pour l'année scolaire 2010/2011 et 9 798 pour l'année scolaire 2009/2010). Le prix moyen de revient d'un repas servi est de 6.86 €.

VIII N° 0028 BAIL COMMERCIAL AVEC LA POSTE – RENOUELEMENT

Monsieur le Maire :

- rappelle au Conseil Municipal que le bail, d'une durée de 9 ans, avec révision triennale, liant la Commune à LA POSTE, relatif à la location de locaux professionnels, est arrivé à terme le 19/10/2010 et se poursuit de façon tacite.

- précise qu'un nouveau bail commercial, d'une durée de 9 ans, avec révision annuelle à la date anniversaire du contrat, serait conclu à partir du 01/07/2013, moyennant un loyer annuel de 8 284 €.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à signer avec LA POSTE, à compter du 01/07/2013, un bail commercial pour une durée de 9 années.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer avec LA POSTE le bail commercial annexé à la présente délibération.

M. le Maire explique que jusqu'à présent la révision du loyer était triennale. Elle sera annuelle à partir du 1^{er} juillet.

IX N° 0029 BUS DE L'ETE – PARTICIPATION COMMUNALE

Dans le prolongement de la démarche initiée par la Ville de TOURNON-SUR-RHONE, la Communauté de Communes du Tournonais va organiser, en partenariat avec les communes de TOURNON-SUR-RHONE et SAINT-JEAN-DE-MUZOLS, la navette estivale du 2 juillet au 1^{er} septembre inclus (hors jours fériés) afin de promouvoir le développement touristique du territoire et proposer aux administrés et aux touristes un mode de transport alternatif à la voiture entre la gare SNCF de TAIN L'HERMITAGE, le centre-ville de TOURNON-SUR-RHONE, la gare du Mastrou et le centre de ST JEAN DE MUZOLS.

La Communauté de Communes du Tournonais serait organisatrice déléguée du Conseil Général de l'Ardèche.

Deux circuits sont envisagés avec deux bus :

LIGNE NORD : GARE SNCF DE TAIN - GARE DU MASTROU

<u>ALLER</u>	<u>RETOUR</u>
<ul style="list-style-type: none"> . Gare SNCF de TAIN L'HERMITAGE . Gare routière . Quai Farconnet . Avenue Maréchal Foch (en face du centre de radiologie) . Rond-point de la Paix . Avenue de Coubertin-Avenue de Lyon . Piscine Municipale . Rochebonne . Route de Lamastre (scierie) . Camping les Sables . Gare du Mastrou . Intermarché ST JEAN DE MUZOLS . Salle des fêtes de ST JEAN DE MUZOLS. 	<ul style="list-style-type: none"> . Salle des fêtes de ST JEAN DE MUZOLS . Intermarché ST JEAN DE MUZOLS . Gare du Mastrou . Camping les Sables . Route de Lamastre (scierie) . Piscine . Rue Jourdan-Rue Just Louis . Tennis . Avenue de Coubertin-Avenue de Lyon . Rond-point de la Paix . Avenue Maréchal Foch (centre de radiologie) . Place St Julien . Gare routière . Gare SNCF de TAIN L'HERMITAGE

LIGNE SUD : GARE ROUTIERE DE TOURNON - ZAE CHAMPAGNE

<u>ALLER</u>	<u>RETOUR</u>
<ul style="list-style-type: none"> . Gare routière . Angle Avenue du 8 mai-Pharmacie . Avenue du 8 mai-Roche Defrance . ZAE Champagne . Rond-point des anciens combattants . Passage de l'Etang . Ecole des Luettes . Gymnase J. Longo . Maison Municipale pour Tous (MMPT) . Hôpital 	<ul style="list-style-type: none"> . Hôpital . Rue des Maraîchers . Rue des Cordiers-Rés. Terrasses Fleuries . MMPT . Avenue Bel Horizon (boulangerie) . Rond-point des anciens combattants . ZAE Champagne . Avenue du 8 mai-Roche Defrance . Angle Avenue du 8 mai-Pharmacie . Place Carnot . Gare routière

Le service s'effectuera à minima du mardi au samedi, hors jours fériés et foire à l'oignon du 29 août.

Le transporteur devra tenir un registre statistique de la fréquentation par ligne et par jour.

Le rapporteur propose :

- D'APPROUVER la participation financière de la commune de SAINT-JEAN-DE-MUZOLS qui s'élèverait à 2 500 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- APPROUVE la participation financière de la commune de SAINT-JEAN-DE-MUZOLS qui s'élèverait à 2 500 €.

M. le Maire explique que la Commune de TOURNON-SUR-RHONE souhaitait poursuivre l'initiative « bus de l'été » entreprise depuis plusieurs années. La Communauté de Communes du Tournonais a trouvé opportun de créer une liaison entre la gare de TAIN L'HERMITAGE avec correspondances avec les T.E.R. et la gare du Mastrou. Il semblerait en effet que beaucoup de personnes arrivent en gare de TAIN L'HERMITAGE et souhaitent se rendre vers les campings ou la gare du Mastrou. La municipalité a souhaité que la Commune de SAINT-JEAN-DE-MUZOLS s'insère dans ce trajet. M. le Maire espère que cette initiative se poursuivra par une éventuelle naissance d'une offre de transports en commun sur l'ensemble du territoire.

Le coût de cette opération s'élève à 39 000 €. Le Département participe à hauteur de 25 %, la participation de la Commune de SAINT-JEAN-DE-MUZOLS serait de 2 500 €, le reste serait réparti entre la Commune de TOURNON-SUR-RHONE et la Communauté de Communes du Tournonais.

Des affiches relatives à la mise en service de ce transport seront apposées en divers lieux de la Commune. 7 liaisons s'effectueront par jour. Le coût d'un aller sera de 0.5 €. Le bus est adapté aux personnes à mobilité réduite.

X N° 0030 CREATION D'UN POSTE DE REDACTEUR PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE

Afin de permettre l'avancement de grade d'un agent communal au grade de rédacteur principal de 1^{ère} classe, Monsieur le Maire propose de créer le poste correspondant, avec effet au 1^{er} octobre 2013.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- DECIDE de compléter le tableau des effectifs en créant, avec effet au 1^{er} octobre 2013, un poste de Rédacteur Principal de 1^{ère} classe.

XI DECISIONS PRISES PAR DELEGATION

En application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. le Maire informe les conseillers des décisions prises par délégation.

Droit de préemption :

La renonciation au droit de préemption a été prononcée pour les cessions suivantes :

Décision	PARCELLE – REFERENCES CADASTRALES	ADRESSE	DATE RENONCIATION
N°2013_0020	Section AT N° 86 et AT N° 87	Impasse du Mollard	18 juin 2013
N°2013_0024	Section AY N° 3	Lieudit « Lubac »	3 juillet 2013
N°2013_0025	Section AY N° 4	Lieudit « Lubac »	3 juillet 2013

Décision n° 2013_0018 du 30 mai 2013	Portant passation d'un marché public de services relatif à l'étude pour l'aménagement des secteurs des Drôles et de la Roue et la modification du P.L.U. d'un montant de 24 940.00 € H.T. Entreprise retenue Atelier URBA-SITE - 42800 GENILAC.
Décision n° 2013_0019 du 11 juin 2013	Portant passation d'une convention pour la maintenance des réseaux collectifs d'assainissement eaux usées et eaux pluviales. Entreprise retenue SAUR à 07100 ANNONAY.
Décision n° 2013_0021 du 20 juin 2013	Portant passation d'un marché public de prestations de services – Marché à bons de commande relatif à l'entretien des terrains de football et des abords des terrains de tennis – Procédure adaptée. Montant du marché : 20 379.84 € T.T.C. Entreprise retenue : Les Jardins du Doux 07300 SAINT-JEAN-DE-MUZOLS.
Décision n° 2013_0022 du 20 juin 2013	Portant signature d'un contrat d'entretien pour l'ascenseur du bâtiment de la Mairie d'un montant de 350.00 € H.T. Entreprise : Société SCHINDLER 78140 VELIZY-VILLACOUBLAY.
Décision n° 2013_0023 du 20 juin 2013	Portant signature d'un contrat d'entretien pour l'ascenseur de la salle des fêtes d'un montant de 850.00 € H.T. Entreprise : Société SCHINDLER 78140 VELIZY-VILLACOUBLAY.

Concernant la décision N° 2013_0022, M. le Maire explique que la Commune a changé de prestataire, réalisant ainsi une économie assez conséquente (200 % environ). La maintenance des 3 ascenseurs est donc confiée à la même entreprise, dont une succursale est implantée à TOURNON-SUR-RHONE.

XII COMMUNICATIONS DU MAIRE

Divers Travaux :

- **Conteneurs semi-enterrés :** 24 conteneurs (qui seront mis en service le 15 juillet) ont été installés par l'Entreprise BOISSET. Les finitions seront réalisées par l'Entreprise E.V.T.P. Ces conteneurs sont adaptés pour recevoir les sacs de 30 à 80 litres.
- **Gymnase de la place du Marché :** le marquage de la nouvelle raquette a été tracé.
- **Stations de relevage de Raillon et Blanchard :** 2 potences ont été installées par les services techniques municipaux.
- **Salle des fêtes :** la mise en place d'un parquet sur la scène ainsi que la rénovation du devant de la scène ont été réalisées par les services techniques.
- **Chemin de Rouchon :** suite à un éboulement, un enrochement a été aménagé sur une dizaine de mètres par l'Entreprise ASTIC.
- **Place du Marché :** à l'occasion de la mise en place des conteneurs semi-enterrés, un cheminement piéton a été réalisé afin de sécuriser l'accès des enfants à l'Ecole Maternelle René Cassin, répondant ainsi à la demande formulée par les parents d'élèves en conseil d'école.
- **Rue du Colombier :** à l'occasion de la mise en place des conteneurs semi-enterrés une liaison piétonne et cycliste a été ouverte entre la rue du Colombier et le chemin de la Roue.
- **Passages piétons :** des bandes podotactiles seront mises en place sur les principaux passages protégés.
- **Chemin des Templiers :** le revêtement en bicouche sera effectué le 5 juillet suite aux travaux réalisés par le Syndicat CANCE-DOUX (travaux de renforcement de l'adduction d'eau potable Route du Grand Pont).
- **Quartier de Saint-Estève :** suite au passage de la caméra dans le réseau assainissement nouvellement créé, divers points ont été revus et mis en conformité par l'Entreprise GRUAT. Le revêtement de la voie en bi-couche devrait également être effectué le 5 juillet.
- **Divers :** d'autres menus travaux seront réalisés dans le courant de l'été. A l'automne des travaux plus conséquents seront effectués (trottoir chemin des Prés ...).

Concernant le chemin des Prés, après consultation la maîtrise d'œuvre sera confiée au Bureau D.M.N. de TOURNON-SUR-RHONE, dont l'offre s'avère la moins élevée (12 028 €). L'étude débutera dès la semaine 28, et pourra se fonder sur l'étude du schéma directeur d'assainissement pluvial réalisée par le Cabinet EURYECE en 2010. Le montant prévisionnel des travaux s'élève à 190 000 € H.T. Les travaux pourraient être réalisés au cours du dernier trimestre 2013. Ils consisteront en la création d'un réseau pluvial sur le chemin des Prés, et à l'aménagement d'un trottoir sur l'un des côtés.

- **Route du Grand Pont** : Le réseau d'eau potable est entièrement rénové par le Syndicat CANCE-DOUX (2/3 des travaux ont déjà été réalisés). En même temps est réalisée la rénovation des antennes, notamment celle qui conduit à l'intérieur du hameau de Sainte-Epine. Après réalisation d'une tranchée, cette voie, déjà très étroite, s'avère en très mauvais état ; il a été décidé en commun avec le Syndicat CANCE-DOUX de procéder à sa réfection pour un montant des travaux de 4 000 €, à charge pour moitié entre la Commune et le Syndicat CANCE-DOUX. Le chantier devrait se terminer fin juillet. Ensuite le S.D.E., qui a reçu la plupart des conventions avec les riverains (sauf 2 ou 3) interviendrait le 1^{er} septembre sur une durée de 2 à 3 mois. Les travaux seraient effectués jusqu'au lieu-dit « Barret ». Enfin, pourront être réalisés les travaux de voirie, trottoirs, sécurisation, enrochements, etc. avec le Département. Les acquisitions foncières sont en cours et le Conseil Général procède actuellement à l'élaboration du Dossier de Consultation des Entreprises.

- Travaux de restauration des digues de Tournon-sur-Rhône et St-Jean-de-Muzols :

L'avant-projet définitif est en cours d'élaboration. La Commune dispose d'un chiffrage un peu plus précis du coût. Pour SAINT-JEAN-DE-MUZOLS, il s'élèverait à 2 000 000 € H.T., pour TOURNON-SUR-RHONE à 2 300 000 € H.T. Des démarches sont en cours pour obtenir des financements complémentaires de la part du Département et de la Région. A ce jour, seul est acquis le financement de l'Etat à hauteur de 40 % dans le cadre du fonds Barnier.

Consistance des travaux – Digues :

Objectifs :

- empêcher toute inondation pour un débit de crue du Doux inférieur à 1 800 m³/s (Crue de protection Q100)
- résister à la rupture pour un débit inférieur à 2 145 m³/s (crue de sureté Q200).

Travaux :

- traitement de la végétation,
- travaux de renforcements (rejointoiement, recharge, confortement de pied de digues, étanchéité...)
- rehausse de crête,
- reconstruction d'une partie de digue manquante,
- construction de déversoirs de sécurité.

- Travaux dans le lit du Doux aval suite aux préconisations d'une étude géomorphologique – Compétence : Communauté de Communes du Tournonais

Le Dossier de Consultation des Entreprises va être adressé aux entreprises dès la semaine prochaine pour un retour le 15 juillet et un choix des entreprises fin juillet pour un début des travaux vers le 15 septembre, à condition que toutes les études environnementales arrivent à leur terme. Une autre étude est actuellement en cours pour le comptage des chauves-souris.

L'objectif des travaux menés par la CCT dans le lit du Doux et les deux communes pour leurs digues respectives est de restaurer la capacité d'écoulement du Doux en crue centennale.

- Démoustication : elle a été réalisée ce matin.

- Moustique tigre : les personnes capturant ou tuant cet insecte sont invitées à le conserver et à prendre contact avec la Préfecture qui pourra, si nécessaire, ordonner une démoustication systématique.

- Rythmes scolaires : les différentes réunions ont été reportées à la rentrée de septembre. Début septembre aura lieu une réunion du groupe de travail regroupant les parents d'élèves, les directeurs d'école et les enseignants et la commission municipale pour donner les dernières précisions ; chacun sera amené à réfléchir et à collecter toutes informations utiles sur les rythmes scolaires. Mme la Directrice d'Académie demande d'arrêter les horaires des activités périscolaires mises en œuvre par la collectivité pour le 15 novembre prochain.

- Affaires scolaires : les conseils d'écoles maternelle et primaire de la fin d'année scolaire ont eu lieu. Les enseignants d'une manière générale apprécient les travaux et aménagements réalisés pour les élèves, notamment l'acquisition de divers matériels : 6 ordinateurs (4 pour l'Ecole Elémentaire Louise Michel, 2 pour l'Ecole Maternelle René Cassin), un appareil photo numérique, un scanner et une imprimante couleur.

- Aménagement du secteur des Drôles et de la Roue, et modification du P.L.U. : le bureau d'études URBASITE effectue actuellement un diagnostic qu'il présentera en Comité Technique le 18 juillet à 14 h. A 18 h 30 suivra une rencontre avec les propriétaires fonciers, en présence du bureau d'études et des conseillers municipaux.

- Ecole de Musique : le Conseil Syndical s'est réuni le 2 juillet. Un nouveau président a été élu (M. PEVERELLI), ainsi qu'un vice-Président (M. BARBARY). Le Conseil Général verserait une subvention (150 000 à 200 000 €) à l'Ecole de Musique, afin que les participations des communes diminuent. M. le Maire rappelle la délibération du Conseil Municipal du 28 mars dernier, l'autorisant à ne verser à l'Ecole de Musique que le montant de la participation de 2012 majorée de 10% au lieu des 6 391.24 Euros réclamés. Devant la forte réticence des communes, l'Ecole de Musique autoriserait le règlement de la cotisation en 2 versements à un mois d'intervalle, ce qui n'avait pas beaucoup d'intérêt pour les communes.

XIII DATES A RETENIR

- 18, 19 et 20 octobre : Fête de la Science :

Elle se déroulera comme suit :

* le jeudi et vendredi : animations scolaires et extra-scolaires avec l'exposition CAS D'EAU de l'Arche des Métiers (présentée par les enseignants qui seront formés le mercredi), en alternance avec une animation sur les montgolfières miniatures, qui s'adresseront aux plus grands, les élèves de maternelle pourront les voir, mais seront dirigés sur un atelier « bulles géantes ».

* vendredi soir : lancement de la clôture de la semaine de la Science au niveau national avec toujours l'animation sur les montgolfières avec présentation et vol d'une montgolfière téléguidée au-dessus de la salle des fêtes.

* samedi après-midi : animation sur les montgolfières. Au niveau des ateliers, l'Arche des Métiers présentera une exposition sur les animaux « l'empreinte de la nature » avec un atelier moulage d'empreinte « Arche des Métiers », un atelier sur les expériences en chimie pour les enfants, différentes manières de construire des ponts avec différents matériaux, animation « le bar à eaux », une exposition interactive « Cuisine ta santé ».

L'association Planète Science animera un atelier sur les fusées à eau, ainsi qu'un atelier « robotique », où les enfants pourront fabriquer de petits robots. L'école du vent leur fera fabriquer des cerfs-volants.

* Samedi matin et dimanche matin, atelier d'apprenti ornithologue, qui sera complété par l'exposition « à tire d'aile ». Aménagement d'un planétarium gonflable. Aménagement d'un parcours gyropode Segway (véhicules électriques à 2 roues) – Interventions diverses : venue d'un étudiant qui a conçu un robot à commande vocale, et qui animera en plus un atelier de fabrication de robot pour les enfants, du SYTRAD avec un atelier « la route du tri de Julie » et un autre sur « la vie des déchets », de la SAUR qui va fournir 2 expositions, l'une sur « l'eau apprivoisée » et sur « l'eau protégée », avec un atelier « pluviométrie ». La gendarmerie viendra présenter une scène de crime, E.R.D.F. présentera son compteur intelligent Linky.

* Samedi à 15 h : conférence de François SIBILLE, directeur de recherches du CNRS de LYON, qui présentera une histoire de l'eau du big-bang jusqu'à sur notre verre. La société SYMBIOFCELL de GRENOBLE qui a inventé la pile à hydrogène, la société AD-VENTA de BOURG DE PEAGE le chargeur à hydrogène pour charger tous les appareils nomades, le Garage RENAULT de SAINT-JEAN-DE-MUZOLS présentera des voitures électriques.

- 11 juillet à 18h30 : réunion du C.C.A.S.

- 26 septembre à 18 h 30 : réunion du Conseil Municipal.

La séance est levée à 19H50.

Le Maire,

André ARZALIER